



COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N° 16 DU SAMEDI 07/12/2024

Réunion du 2 décembre 2024

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

EN CAS D'ARRÊTE MUNICIPAL LORS DES MATCHS ALLER

Le match doit être inversé dans la phase des matchs aller, suite à un arrêté municipal, (art 45 des RS du DLF).

Le club recevant doit en aviser, par mail, avec la messagerie officielle du club, en précisant le nom et la qualité du signataire du message, et un numéro de téléphone où il peut être appelé pour contrôle : le District - l'arbitre - les arbitres assistants (en D1 Seniors) - l'observateur d'arbitres, éventuellement - le ou les délégués, éventuellement - le club adverse - le délégué de secteur (liste disponible sur le site du District) - un membre de la Commission Seniors.

Et ce, avant l'heure officielle de la rencontre.

COURRIERS RECUS

Briennon : concerne le forfait de l'équipe 2 de Villers.

Chambéon Magneux : concerne la rencontre du 8 décembre : voir ci-dessous

Mably : concerne le forfait de son équipe 2.

Nord Roannais : concerne les rencontres du 1^{er} décembre.

Plaine Ponnins : concerne la rencontre du 1^{er} décembre : voir ci-dessous.

MODIFICATIONS DE MATCH

D3 Poule A

Le match n°28899198 du **dimanche 8 décembre, Montagnes du Matin 2 – Filerin**, se jouera sur le terrain de **Magneux Haute-Rive, à 12h30.**

D3 Poule B

Le match n°29013325 du 01/12/24, **Plaine Ponnins 1 – St Martin la Sauveté1**, se jouera le **dimanche 5 janvier 2025, à 14h30.**